

Qui fut l'AUCTOR d'Hadrien ?

Note sur un passage controversé de l'ordre du jour de Lambèse

Dans l'ordre du jour d'Hadrien, daté du 1^{er} juillet 128 et gravé sur un monument célèbre de Lambèse, aujourd'hui au Musée du Louvre, il est un passage qui, à raison des mutilations dont il a souffert, a déjà été l'objet de nombreuses controverses, sans que, cependant on soit arrivé encore à une lecture satisfaisante.

L'Empereur, s'adressant à des cavaliers, vient de prononcer l'éloge du commandement, ainsi qu'il était naturel qu'il le fît en présence des troupes ; puis il critique la manœuvre à laquelle il vient d'assister : « Je n'aime pas les mouvements incohérents », dit-il, et il invoque, comme pour donner plus de poids à ses reproches, le témoignage d'un *auctor* dont le nom a disparu de la pierre : *Cornelianus praefectus ves[ter officio suo sa] | tisfecit. Contrari discursus non placent mi[hi] | est auctor. E tecto transcurrat eques etc.* (1).

Ces critiques, il est bon de le remarquer, sont les seules véritables que nous trouvions dans l'ordre du jour, et l'on voit l'intérêt que présente, pour la psychologie d'Hadrien, la restitution de ce nom. L'Empereur restait-il, même en présence de ses troupes, le lettré qui ne peut se soustraire à l'obsession des réminiscences ? Ou bien aimait-il si peu les choses de l'armée qu'il était incapable de critiquer

(1) C. I. L., 18042. C^b, lignes 3, 4 et 5).

une manœuvre exécutée devant lui, sans citer l'opinion de l'auteur d'un traité de tactique. Ou encore faut-il voir, dans l'intervention de cet *auctor*, la marque d'un esprit habile et fin, qui sait toucher son auditoire par l'évocation d'une figure aimée et vénérée, en même temps qu'il augmente sa propre autorité du prestige qui s'attache à un nom cher entre tous.

Malheureusement les diverses restitutions proposées jusqu'à présent n'ont pu réussir à s'imposer, et le dernier en date des éditeurs, M. Dessau, dans ses *Inscriptiones selectae*, les écartant toutes ensemble, a laissé cette lacune en blanc (1). Nous voudrions la combler ici par un complément très simple et néanmoins encore inaperçu : l'idée m'en est venue en collaborant à une étude du document que mes camarades et moi avons poursuivie cette année au cours d'épigraphie romaine à la Sorbonne, et la restitution nouvelle nous a paru à tous, maître et élèves, préférable à celles que nous avons examinées ; elle convient mieux, en effet, que n'importe quelle autre, tant au caractère de l'allocution impériale, qu'aux dimensions de la lacune elle-même.

L'étendue de cette lacune, nous pouvons la connaître avec assez d'exactitude : d'une part, en effet, toutes les pierres que nous possédons complètes ont une largeur à peu près égale (0^m,60 à 0^m,62), et on peut penser que notre fragment n'échappe pas à ce qui paraît être une règle pour l'ensemble du document. D'autre part, sur aucune des lignes complètes que nous avons, nous ne lisons plus de 56 lettres, et, sur notre pierre même, les trois premières lignes, dont la restitution est certaine, nous donnent le

(1) *Inscriptiones selectae*, Berlin, 1892-1918, n° 2487.

nombre maximum et le nombre minimum des lettres à la ligne, 56 et 52. La ligne 4, telle que nous l'avons, ayant 37 lettres, la restitution à faire ne doit donc porter ni sur moins de 15 lettres, ni sur plus de 19.

Ceci posé, de quel *auctor* s'agit-il dans ce passage ? M. Dessau arrête nettement les termes du problème : « videtur excidisse nomen auctoris, cujus *praecepta* vel cujus *disciplinam* pro norma haberi voluit Hadrianus » (1). Deux sens sont en effet possibles pour le mot *auctor*.

Auctor pourrait avoir ici le sens, que nous rencontrons fréquemment, d'auteur, d'écrivain ; c'est celui que présente le mot dans maints passages de Cicéron ou de Sénèque. (2)

D'autre part, par d'autres passages de Cicéron (3) nous voyons que *auctor* peut être pris dans un sens assez voisin de celui de *auctoritas*.

Dans le premier cas, nous pouvons, avec M. Cagnat, (4) traduire *meus auctor* par « mon auteur favori » ; dans le deuxième, la traduction la plus juste du mot nous paraît être : « mon maître ».

S'agit-il donc d'un auteur ou d'une autorité ? La majorité des commentateurs modernes a penché pour l'auteur, et la majorité d'entre ces derniers s'est prononcée pour Caton.

(1) *Inscriptiones selectae*, n° 2489.

(2) Cicéron, *Pro Mur.*, 30 : *ut ait ingeniosus poeta et auctor valde bonus Ennius.* — *Tusc.* 4, 3 : *gravissimus auctor in originibus dixit Cato.* — *Brutus*, 44, etc. — Sénèque, *Ad Marciam*, 1, 3 : *optime meruisti de romanis studiis. optime de posteris, ad quos veniet incorrupta fides, auctori suo magno imputata.*

(3) Cicéron, *Pro Flacco*, 81 : *nam ita questus est Laelius, cum de perfidia Deciani diceret : « qui mihi auctor fuit. qui causam ad me detulit, quem ego sum secutus... »* — *Orat.* 71 : *non enim vereor, ne quis me in isto genere leviolem putet, quoniam quidem tu Fabricios mihi auctores et Africanos, Maximos, Catones, Lepidos protulisti. »*

(4) *Armée romaine d'Afrique*, 2^e édition, Paris, 1912, p. 150.

C'était déjà la lecture de Mommsen, suivie par M. Cagnat dans sa traduction ⁽¹⁾ :

Contrari discursus non placent mihi [i neque Catoni qui meus] | est auctor : e tecto transcurrat eques . . .

C'est aussi celle de Willmanns ⁽²⁾ qui garde le nom de Caton dans une restitution beaucoup moins heureuse que la précédente :

Contrari discursus non placent mihi [i. Caveat temere, MC. ato] | est auctor, e tecto transcurrat eques . . .

Ces deux lectures ont l'avantage de s'accorder avec l'étendue de la lacune, la première portant sur 19 lettres, la seconde sur 18. Et surtout, elles ont, semble-t-il, pour elles un texte de Spartien ⁽³⁾ : *Ciceroni Catonem, Vergilio Ennium, Sallustio Caelium praetulit (Hadrianus)*. — Mais ce texte ne saurait être un argument décisif en faveur de Caton, car il ne le vise pas comme le spécialiste du traité « *de re militari* », aujourd'hui perdu, mais seulement comme l'orateur accompli de la littérature latine. Or, dans l'*allocutio* de Lambèse, s'il s'agit d'un auteur, la préférence qui vaudrait à Caton d'être cité est d'ordre tactique et non d'ordre littéraire.

Le texte de Spartien nous laisse ainsi le choix entre les trois écrivains préférés d'Hadrien. — Et d'ailleurs, il semble que le nom d'Ennius ferait à cette place aussi bien, sinon mieux, que celui de Caton. Les premiers mots qui suivent la mention du nom de l'*auctor*, *e tecto transcurrat eques*, constituent en effet le début d'un hexamètre. Ce fragment de vers, sans doute, ne se trouve pas dans l'œuvre d'Ennius telle que nous l'avons. Sans doute, comme

(1) *Op. cit. loc. cit.*

(2) *CIL*, VIII, 2532 D^b.

(3) *Vita Hadriani*, 16, 6.

l'a justement remarqué M. Dehner ⁽¹⁾, de la forme même de l'hémistiche, et en particulier de la place des césures, on ne peut rien induire en faveur d'Ennius. Mais on ne saurait davantage arguer de ce fait contre la restitution du nom de ce poète ; car nous voyons, par la mosaïque africaine d'Althiburus ⁽²⁾, que certains vers ou fragments de vers d'Ennius, devenus des vers gnomiques, avaient pu passer dans la langue courante. Cependant, et bien que les 16 lettres de la restitution... *mih* [*i nec Ennio qui meus*] | *est auctor*, suffisent à remplir la lacune, nous n'acceptons pas Ennius.

Nous ne sommes pas obligés, en effet, de voir dans ces quelques mots une citation d'un auteur dont le nom serait donné dans la lacune ; il nous semble au contraire que toute citation est ici en désaccord complet avec le ton familier et simple qui apparaît si nettement dans le reste du discours : volontairement, l'Empereur s'exprime avec si peu de recherche qu'il en arrive à supprimer les liaisons entre les phrases, et même à répéter plusieurs fois le même terme ⁽³⁾.

On peut donc penser que les mots susceptibles de scansion, *e tecto transcurrat eques*, ou bien ont été ainsi disposés par un pur hasard, ou bien proviennent d'un vers gnomique emprunté à un poète dont il importe peu que nous connaissions le nom pour la restitution qui nous occupe, ou encore représentent une citation qui n'a aucun lien avec le nom à restituer, que l'Empereur fait pour lui-même, qu'il lance en quelque sorte par-dessus la tête de ses soldats.

Et c'est pourquoi nous écarterons et Caton et Ennius.

(1) *Hadriani reliquiae*, Bonn, 1883, p. 24.

(2) Cf. Gauckler, *La batellerie gréco-romaine*, dans *Monuments Piot* t. XII, 1905.

(3) *C. I. L.*, VIII, 18042. A^b, lignes 1 à 7.

**

L'*auctor* d'Hadrien ne serait-il pas un spécialiste, l'auteur d'un traité de tactique ?

On serait tenté de le penser, après avoir lu une épigramme du VI^e siècle, qui nous a été transmise sous le titre : *Eis βιβλὸν τακτικὴν Οὐρβικίου* (1). L'auteur y fait l'éloge d'un traité de tactique d'un certain Urbicius, et il déclare au vers 2 que ce livre :

Ἦν πάρος Ἀδριανὸς μὲν ἄναξ ἔχεν ἐν πολέμοισιν.

L'auteur ajoute que le *τακτικόν* d'Urbicius est resté caché un temps infini (*ἄσπετον*), et que c'est seulement sous le règne de l'Empereur guerrier Anastase qu'il est revenu en honneur, pour conduire à la victoire les armées du *βασιλεὺς*.

Le sens de l'épigramme est clair : le *τακτικόν* d'Urbicius est une œuvre contemporaine d'Hadrien ou antérieure à son règne.

Malheureusement, d'après un passage d'un scholiaste byzantin (2), le *τακτικόν* aurait été écrit sous le règne de l'empereur Anastase, c'est-à-dire dans les premières années du VI^e siècle :

τὰ Οὐρβικίου ἢ Θεοτόκος παρὰ Οὐρβικίου πατρικίου ἄλλου ἐκτίσθη καὶ στρατηλάτου τῆς ἀνατολῆς βαρβάτου ἱστορήσαντος τὰ στρατηγικά ἐν τοῖς χρόνοις Ἀναστασίου τοῦ Δικίου μετὰ ρπ' χρόνου (COIΓ'. χρόνους) τοῦ κτισθῆναι τὴν Κωνσταντινούπολιν.

Ces deux textes sont donc contradictoires. Peut-être faut-il ne voir dans l'épigramme qu'une de ces flatteries byzantines à l'adresse d'un fonctionnaire riche et puissant, d'un patrice qui fut *praepositus sacri cubiculi* et joua un rôle important dans l'élévation d'Anastase à l'empire ;

(1) *Anthologie palatine*, IX, 210.

(2) Auct. anonym. *De antiq. Constant*, II, 74 (Banduri, *Imp. orient.*, I, cité par Foerster, *Studien zu den griechischen Taktikern*, dans *l'Hermès*, XII, 1877, p. 452.

peut-être aussi ne devons-nous pas avoir une confiance illimitée dans la valeur des renseignements fournis par le scholiaste. — Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons affirmer qu'il existait ou non, au temps d'Hadrien, un traité de tactique sous le nom d'Urbicius.

Et d'ailleurs peu nous importe pour la restitution du nom de l'*auctor* d'Hadrien : l'empereur, en effet, n'aurait put, sans dissonance, invoquer dans son ordre du jour l'auteur d'un traité de tactique. C'est à une troupe d'*alares* qu'il s'adresse. Or, les ouvrages d'un Urbicius, d'un Arrien, d'un Élien sont des traités pour des chefs et non pour des soldats dont les connaissances militaires se bornent à celles que leur enseigne leur « théorie ». Mais surtout, comment s'imaginer un commandant d'armée — et à plus forte raison un empereur — s'abritant, dans un discours à ses troupes, derrière l'opinion d'un homme qui n'est pas son égal ?

Il faut donc renoncer à chercher l'« auteur », et faire porter toute l'enquête sur l'« autorité », non pas d'un écrivain, mais d'un autre empereur. C'est ce qu'avait senti M. Dehner lorsqu'il avait proposé de lire ⁽¹⁾ : *contrari discursus non placent mihi [i nec Augusto qui novae artis] | est auctor*.

On ne peut malheureusement pas admettre cette restitution. Hadrien avait-il pour Auguste une admiration particulière ? Aucun texte n'en témoigne. Dans l'armée elle-même, le nom d'Auguste était encore vénéré, sans doute ; mais n'évoquait-il pas un passé bien lointain pour les soldats de 128 ? Ainsi le nom seul d'Auguste n'aurait pas, à cette place, pour les troupes, la signification particulière, le prestige, l'éclat qu'Hadrien était en droit de vouloir lui conférer. Il fallait donc l'accompagner d'une

(1) *Op. cit.*, p. 24.

explication, comme l'a fait M. Dehner. Or, la place est limitée, et c'est ce qui nous obligerait, avant toute autre considération, à rejeter la lecture de M. Dehner. Ses 24 lettres dépassent vraiment trop l'étendue de la lacune pour que nous puissions la conserver -- et sa restitution serait encore plus longue si elle avait correctement attribué à Auguste l'épithète de *Divus* nécessaire à la fois pour dissiper toute équivoque sur sa personnalité, et pour rendre à sa mémoire sacrée l'hommage qui lui revenait. Elle atteindrait 28 lettres avec les développements que lui donne M. Dehner : *non placent mihi [i nec divo Augusto, qui novae artis] | est auctor*. Sans ces développements, elle compterait encore 22 lettres, alors que, nous l'avons vu, la lacune n'en admet que 18, au maximum : *non placent mihi [i nec divo Augusto qui meus] | est auctor*.

Pourquoi M. Dehner est-il allé chercher si loin l'empereur dont il invoque l'autorité ? Trajan, dont la mort remonte à onze années à peine, gardait sans doute, à Lambèse, des fidèles, vétérans de ses victoires et reconnaissants de ses bienfaits : il y avait encore dans la légion III^e Auguste des soldats qui avaient fait campagne en Dacie et en Orient sous Trajan, dans la légion III^e Gallica, et qui étaient passés dans la légion III^e Auguste, grâce à un de ces échanges de troupes qui furent si fréquents entre ces deux légions et que l'ordre du jour même d'Hadrien nous a rappelés⁽¹⁾. Enfin, Trajan est bien l'*auctor* d'Hadrien, son modèle, son maître. Une phrase de Spartien⁽²⁾ lui donne ce titre sans contestation ni équivoque possible : *Inde in Germaniam transit, pacisque magis quam belli cupidus militem quasi bellum immineret exercuit tolerantiae documentis eum imbuens, ipse quoque inter manipula vitam*

(1) C. I. L.. 18042, A^b, ligne 5.

(2) *Vita Hadriani*, 10, 2.

militarem magistrans, cibis etiam castrensibus in propatulo libenter utens, hot est larido, caseo, et posca, exemplo Scipionis Aemiliani et Metelli et AUCTORIS (1) sui Traiani.

Il reste un dernier obstacle à lever : la longueur du nom du divin Trajan qui égale celle du nom du divin Auguste ; mais on peut l'éviter par la périphrase toute naturelle dans la bouche d'Hadrien, heureux de proclamer une fois de plus la réalité d'une adoption que ses ennemis lui contestaient, tout indiquée pour aller droit au cœur de l'auditoire : *patri meo*. C'est l'expression même dont se sert Tibère en parlant d'Auguste, son père adoptif : *Die senatus Caesar orationem habuit meditato temperamento : patris sui legatum atque amicum Pisonem fuisse* (2). C'est celle qu'a employée Auguste pour désigner Jules César, dans deux passages du monument d'Ancyre : *Plebei romanae viritim HS trecenos numerari ex testamento patris mei — Forum Julium et basilicam quae fuit inter aedem Castoris et aedem Saturni, caepa profligataque opera a patre meo, perfeci* (3).

Nous proposons donc de restituer ainsi la phrase prononcée par Hadrien : *Contrari discursus non placent mih [i nec patri meo qui meus] | est auctor ; e tecto transcurrat eques. . .*

La restitution d'un texte aussi mutilé reste forcément hypothétique, mais notre conjecture l'est moins que toutes les précédentes, et elle nous paraît avoir sur elles

(1) La traduction Nisard porte, il est vrai : « Trajan, l'auteur de sa fortune ». Mais cette version compliquée est contredite à la fois par le chapitre IV de la *Vita Hadriani* de Spartien (Nec desunt qui factione Plotinae mortuo iam Traiano Hadrianum adoptionem adscitum esse prodiderint) et par le chapitre III, où nous voyons Hadrien imiter Trajan jusque dans ses défauts et sa passion pour le vin. Il faut traduire « Trajan, son maître et son modèle ». En ce sens, cf. le *Thes. Ling. Lat.*, s. v. *auctor*, II, c.

(2) Tac. *Ann.*, III, 12, 2.

(3) *C. I. L.*, III, p. 778, 3, 7. — *Ibid.*, p. 780, 4, 9.

l'avantage de s'accorder avec l'étendue de la lacune, d'être conforme au caractère du discours et à la dignité de celui qui l'a prononcé, enfin de s'appuyer sur un texte dont elle reproduit les termes sans en changer le sens.

W. SESTON,

Élève de l'École Normale Supérieure.

